



Union Interparlementaire  
Groupe belge

## Compte rendu de la 148<sup>e</sup> Assemblée de l'Union interparlementaire (Genève, 23-27 mars 2024)

### Débat général sur la diplomatie parlementaire: discours de la présidente du Sénat de Belgique

*Mme Stephanie D'Hose (Open VLD), présidente du Sénat, a prononcé le discours suivant lors du débat général consacré au thème «Diplomatie parlementaire: tisser des liens pour promouvoir la paix et la compréhension»:*



«Le monde, tel que nous le connaissons, est en pleine mutation.

Le climat s'emballe, nous nous préparons à un retour éventuel de l'antilibéralisme aux États-Unis, l'économie chinoise ralentit et la Russie attise les tensions.

L'ordre mondial qui a façonné nos institutions et nos politiques depuis les années cinquante s'effrite devant nos yeux. Et pourtant...

La coopération et les règles internationales nous ont tous rendus plus riches et plus libres que jamais auparavant dans l'histoire de l'humanité.

Mais notre histoire est ainsi faite qu'elle oscille entre progrès et régression.

Il ne fait aucun doute que nous vivons une période de déclin.

Un siècle doré de libre-échange et de libre circulation a peu à peu fait place à cette époque de guerres qui font rage sur le terrain commercial et sur le champ de bataille.

Cette évolution va de pair avec une autre.

La confiance dans les institutions démocratiques et les responsables politiques s'érode. Tout affairés qu'ils étaient à écrire l'histoire, les libéraux démocrates ont oublié de consolider leur base en prévision de l'avenir. La démocratie elle-même semble lentement s'évaporer.

Selon *l'Economist Intelligence Unit*, il n'y a plus que vingt-trois démocraties à part entière dans le monde et, au cours des dix dernières années, quatre nouveaux pays sont tombés aux mains d'un dictateur. Quarante pour cent de la population mondiale vit dans un régime autoritaire.

L'indice de démocratie dans le monde baisse depuis des années. Guerres et conflits sapent la démocratie, et de plus en plus de pays se ferment au monde pour se replier sur eux-mêmes.

Faut-il s'en inquiéter? Oui.

Est-ce une catastrophe? Non!

Il est impossible d'inverser le cours de la mondialisation. Tant sur le plan économique que dans le domaine de la sécurité mondiale, nous continuerons à dépendre les uns des autres.

Tous les conflits armés cesseront un jour, toutes les haches de guerre seront enterrées tôt ou tard.

Et pour promouvoir la paix, il n'y a pas de meilleur endroit qu'un parlement.

Au sein des parlements, c'est la voix du peuple qui se fait entendre.

Nous devons être conscients du pouvoir que nous avons entre les mains.

Nous devons tirer parti de ce pouvoir pour améliorer non seulement notre propre vie, mais aussi le monde. Même en ces temps chahutés, il nous appartient de renverser la tendance.

Même lorsque les bâtiments parlementaires sont pris d'assaut, que la participation aux élections baisse et que la population déclare ne plus croire dans le système, je ne pense pas que ce soit un échec de la démocratie.

C'est un échec que l'on peut imputer aux mandataires politiques, parce qu'ils ne respectent pas les normes fixées par le système démocratique.

Moi aussi, je me sens souvent frustrée.

Chez moi, à la maison, lorsque des décisions sont reportées ou que des compromis avortent.

Dans le monde, quand des dirigeants tardent à régler des problèmes urgents, mettant ainsi en péril notre sécurité à tous.

Selon des sondages réalisés dans mon pays, septante pour cent de la population n'a plus confiance dans les partis politiques, une personne sur trois préférerait qu'un dirigeant autoritaire prenne le pouvoir, et seize pour cent des gens aimeraient que l'armée fasse la loi!

Sommes-nous surpris que des personnes se détournent de la politique?

Je compare parfois certains responsables politiques actuels aux joueurs d'un mauvais match de football.

Comme le match entre l'Allemagne et l'Autriche à la Coupe du monde de 1982.

Les deux équipes savaient que si les Allemands gagnaient, elles se qualifieraient toutes les deux pour le prochain tour, au détriment de l'Algérie. Elles ont donc passé un accord. L'Allemagne a marqué un but et ensuite, les joueurs se sont gentiment passé le ballon pendant les 80 minutes restantes.

Ils n'essayaient pas de marquer et c'est à peine s'ils faisaient semblant de vouloir jouer.

Ce match a été appelé le match de la honte.

La situation est comparable lorsque les femmes et les hommes politiques se montrent plus intéressés par les prochaines élections que par la recherche de solutions aux défis du moment.

En tant que présidents et parlementaires, nous avons le devoir de veiller à ce que nos assemblées puissent travailler correctement.

Il y a des moyens pour y parvenir et aussi des moyens pour renforcer la démocratie.

Nous avons mis en place des structures avec les meilleures intentions du monde mais le problème aujourd'hui est qu'elles représentent une menace pour nous. Elles peuvent en effet générer de la bureaucratie. Or, quand celle-ci devient trop importante, elle entrave le processus décisionnel et bloque toute avancée.

Une autre menace est la technocratie. Il n'y a pas de mal à consulter des experts, mais si on leur donne voix au chapitre en matière politique, on risque alors de créer une situation où les citoyens se sentiront délaissés.

Certains lobbyistes ont un accès plus facile aux responsables politiques que d'autres citoyens, certains juges annulent des décisions politiques.

L'équilibre des pouvoirs semble être rompu. Pour renforcer la démocratie, il faut donc renforcer la représentation du peuple au sein du parlement.

Au Sénat de Belgique, nous explorons de nouvelles voies pour y parvenir.

Nous avons rédigé des rapports sur la lutte contre la désinformation ou encore sur la lutte contre les ingérences étrangères durant les élections. Cela accroît les connaissances et renforce la légitimité aussi bien des électeurs que des parlementaires.

Nous avons pris d'importantes mesures afin de faire en sorte que notre parlement soit plus sensible à la dimension de genre. La seule façon de mener une politique qui représente le peuple est de veiller à ce que celui-ci soit représenté de manière égale dans toutes ses composantes.

Nous avons lancé un processus de monitoring. Nos recherches montrent qu'au parlement, les hommes prennent trois fois plus la parole et qu'ils parlent trois fois plus longtemps. Les femmes sont

aussi moins nombreuses à occuper des fonctions parlementaires importantes comme celles de chef de groupe ou président de commission.

Nous veillons à sensibiliser les parlementaires et les chefs de partis à ce problème et leur demandons de tenir compte de ces dimensions de genre dans le cadre de leur travail. Nous continuons à suivre cela de près.

Certains changements que nous avons apportés relevaient davantage de l'évidence. C'est ainsi que nous avons installé des locaux d'allaitement.

Un autre aspect qui me tient à cœur est de garantir une plus grande visibilité des femmes dans l'espace public.

Le Sénat de Belgique possède une grande collection d'œuvres d'art au point qu'il a presque les allures d'un musée. Mais nos photos et nos tableaux représentent des hommes et ont été faits par des hommes.

Aujourd'hui, de nombreuses femmes artistes sont aussi représentées dans nos salles.

Par ailleurs, nous avons instauré une démocratie délibérative, sous la forme de panels citoyens.

Ils existent déjà dans plusieurs pays et à différents niveaux de pouvoir. Et lorsqu'ils fonctionnent correctement, ces panels permettent d'élaborer de meilleures politiques, de rendre les citoyens plus heureux et de renforcer la confiance dans le processus démocratique.

Comme je l'ai dit, le monde d'aujourd'hui est en pleine mutation. La société change et la démocratie se doit d'évoluer avec elle.

Pour préserver la démocratie, nous serons peut-être amenés à prendre des décisions radicales. Le maintien du statu quo ne ferait en effet que renforcer le déclin.

J'ai moi-même déposé une proposition visant à supprimer ma propre institution, le Sénat de Belgique, dans sa forme actuelle.

Nous voterons bientôt sur la question de savoir si nous voulons modifier la Constitution. Après les élections de juin, le nouveau parlement pourra mettre des réformes en œuvre et devra se poser la question suivante: la Belgique a-t-elle besoin de deux chambres ou une seule suffit-elle ?

Un point plus important encore sur lequel il pourra s'interroger est le suivant: comment pouvons-nous faire pour mieux représenter le peuple?

Selon moi, il faut faire de la place pour des moyens nouveaux et plus efficaces de représenter le peuple, comme une assemblée citoyenne. C'est ma solution pour faire du parlement une véritable maison de la démocratie, plutôt qu'une maison pour les femmes et les hommes politiques.

Je ne dis pas que c'est la solution. Vos pays gagneront peut-être à mettre en place d'autres solutions.

Ce que je dis, c'est que la seule façon de progresser est d'entreprendre des actions.

Les démocraties modernes ne peuvent plus se fier aux vieilles recettes. La confiance ne tombe pas du ciel.

Les jeunes doivent être formés. Les adultes qualifiés doivent participer à l'élaboration des politiques. La démocratie ne se résume pas au fait de voter de temps à autre; elle doit faire partie de nos cultures et incarner une manière fondamentale de vivre.

C'est ainsi que les solutions aux problèmes de demain prendront forme.

C'est ainsi que nous mettrons fin aux guerres, que nous vaincrons la famine et que nous sauverons la planète.

C'est ainsi que la démocratie pourra perdurer. »

## **Systemes d'armes autonomes: adoption de la résolution proposée par le co-rapporteur belge**

La Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale a examiné le projet de résolution intitulé «*L'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle*», présenté par les co-rapporteurs Mme Margarita Stolbizer (Argentine) et M. *Christophe Lacroix (Belgique, Chambre, PS)*.



Les co-rapporteurs ont voulu examiner, dans une perspective sociale, éthique et humanitaire, les risques et conséquences majeurs du développement de systèmes d'armes pouvant fonctionner de manière autonome (comprenez : prendre des décisions de vie ou de mort) grâce à l'intelligence artificielle, donc sans intervention humaine. Le projet de résolution soulève la question préoccupante de la militarisation de l'intelligence artificielle et met en exergue les défis qui en résultent pour la paix et la sécurité internationales.

Le projet de résolution a fait l'objet de plus de 200 amendements déposés par des pays tels que le Canada, la Thaïlande, la Chine, l'Iran, l'Afrique du Sud, l'Indonésie et Cuba. La résolution a finalement été adoptée en commission et en séance plénière.

Les trois points sensibles du projet de résolution concernaient la dénomination, la définition et l'élaboration éventuelle d'un instrument juridiquement contraignant:

- concernant la dénomination: faut-il parler de «systèmes d'armes létaux autonomes» ou de «systèmes d'armes autonomes»?
- concernant la définition: faut-il utiliser la définition proposée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR)?
- faut-il mettre en place un instrument juridiquement contraignant en la matière?

En ce qui concerne la dénomination, on a opté, dans le texte adopté, pour l'expression «systèmes d'armes autonomes» en supprimant l'adjectif «létaux». La terminologie «robots tueurs», qui semble tout droit sortie d'un film de science-fiction, a elle aussi été supprimée.

Pour ce qui est de la définition, le texte adopté note l'absence d'une définition communément admise et internationalement reconnue des systèmes d'armes autonomes. Il fait néanmoins référence à la définition proposée par le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), selon laquelle l'expression «systèmes d'armes autonomes» englobe tout système d'armes dont les fonctions essentielles disposent d'une autonomie, à savoir qu'il peut sélectionner (c'est-à-dire rechercher, détecter, identifier ou suivre) et attaquer (c'est-à-dire employer la force, neutraliser, endommager ou détruire) des cibles sans intervention humaine. La résolution reconnaît par ailleurs que la préservation du contrôle et du jugement humains est un facteur essentiel pour garantir le respect de la législation et répondre efficacement aux préoccupations éthiques soulevées par le déploiement des systèmes d'armes autonomes.

Concernant l'élaboration éventuelle d'un instrument juridiquement contraignant, la résolution souligne que de nombreux pays et groupes de pays ont déjà appelé à la mise en place d'un tel instrument pour réglementer, limiter et/ou interdire l'utilisation des systèmes d'armes autonomes, en précisant que l'Assemblée est consciente, dans le même temps, de la nécessité d'une décision unanime, c'est-à-dire que tous les États acceptent de respecter les limitations proposées.

La résolution appelle les parlements entre autres à :

- participer activement au débat sur la menace que les systèmes d'armes autonomes font peser sur la paix et la sécurité internationales;
- élaborer des législations nationales visant à établir des cadres réglementaires qui régissent le développement, le déploiement et l'utilisation des systèmes d'armes autonomes une fois qu'un accord international aura été trouvé sur une définition des «systèmes d'armes autonomes» et sur la distinction entre autonomie totale et partielle, ainsi qu'un consensus sur l'utilisation et le contenu de l'expression «contrôle humain significatif», qui tiennent compte de toutes leurs conséquences sur les plans éthique, juridique, humanitaire et sécuritaire;
- exhorter leurs gouvernements respectifs à poursuivre les travaux au sein de forums internationaux en vue d'établir un instrument juridiquement contraignant et une réglementation.

Par le passé, la Belgique a déjà joué un rôle de pionnier dans l'interdiction des mines antipersonnel et des bombes à fragmentation. M. Lacroix entend prolonger cette tradition d'interdiction des armes «sales» au moyen de la résolution susmentionnée et de la proposition de loi qu'il a déposée à la Chambre des représentants.

## Résolution concernant les partenariats pour l'action climatique: adoption des amendements de la délégation belge

La Commission permanente du développement durable a examiné le projet de résolution intitulé «Partenariats pour l'action climatique: promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité». Le texte insiste sur l'importance de s'attaquer aux défis environnementaux grâce à des actions climatiques collectives et à des partenariats afin de sauvegarder la planète pour les générations présentes et futures.

Le projet de résolution appelle à renforcer la coopération internationale en vue de mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat et souligne la nécessité d'un soutien accru en faveur des pays en développement. Il encourage les parlements à «s'assurer de la transition juste, ordonnée et équitable vers une sortie des combustibles fossiles dans les systèmes énergétiques», et à accélérer les mesures visant à atteindre l'objectif de zéro émission nette.

La délégation belge a déposé quatorze amendements qui ont été défendus par *M. Andries Gryffroy (Sénat, N-VA)*. Ces amendements visaient, entre autres, à mettre l'accent sur l'importance d'une approche à tous les niveaux de pouvoir: international, national, régional et local. Par ailleurs, à l'instar de la délégation sud-africaine, les représentants belges ont plaidé en faveur d'une transition juste, ordonnée et équitable. À cet égard, la délégation belge a marqué son accord sur le fait de tripler les capacités de production d'énergies renouvelables et de doubler le taux d'amélioration de l'efficacité énergétique d'ici à 2030, mais (avec la délégation japonaise) elle a fait ajouter que cet objectif devait être atteint à l'échelle mondiale. Avec la délégation turque, elle a aussi veillé à ce que le texte mentionne l'importance de l'adaptation aux changements climatiques.



Ces éléments ont encore été réunis dans l'amendement suivant, qui a également été adopté:

«La 148<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP reconnaît aussi le leadership des administrations infranationales en matière d'accélération et d'intensification des mesures climatiques d'atténuation et d'adaptation grâce à la mise en œuvre de plans et de mesures climatiques locaux et régionaux, tout en impliquant activement les citoyens et l'industrie dans le processus de transformation vers une consommation et une production responsables.»

## Rencontre bilatérale avec une délégation de la République démocratique du Congo dirigée par M. André Mbata Betu Kumesu Mangu, vice-président de l'Assemblée nationale

En marge de l'Assemblée de l'UIP, M. *Christophe Lacroix* (*Chambre, PS*) et M. *Michel De Maegd* (*Chambre, MR*) ont rencontré une délégation du Parlement de la République démocratique du Congo (RDC) composée des personnes suivantes:

- M. André Mbata Betu Kumesu Mangu, vice-président de l'Assemblée nationale;
- M. Jacques Djoli Eseng'ekeli, premier vice-président de la Commission Défense et Sécurité;
- Mme Ida Godalena Kitwa, députée;
- M. Willy Makiashi, député;
- M. Christophe Boulu Bobutu, député.



Lors de l'échange de vues, les points suivants ont été abordés:

- le protocole de coopération conclu antérieurement entre la Chambre des représentants de Belgique et l'Assemblée nationale de RDC, et plus particulièrement l'échange d'expertise et d'experts dans le domaine des technologies de l'information, notamment en matière de numérisation d'archives;
- la situation dans l'Est du Congo, notamment à Goma, et les activités du Rwanda dans la région;
- un nouvel accord de coopération militaire entre la RDC et la Russie, un accord de coopération militaire entre le Rwanda et la Pologne et la livraison par la Belgique de drones à la RDC pour protéger la frontière entre la RDC et le Rwanda;
- les conditions défavorables des concessions minières congolaises accordées aux entreprises chinoises, le départ d'entreprises américaines du secteur et la poursuite des activités minières de pays anglo-saxons tels que l'Australie, le Canada et le Royaume-Uni, ainsi que la *proposition de*



*résolution relative à la situation humanitaire dramatique à l'Est de la République démocratique du Congo*<sup>1</sup>, dont M. Lacroix est co-auteur;

- la volonté de la RDC d'attirer des investissements belges, compte tenu de la bonne connaissance que les entreprises belges ont du pays, ainsi que les difficultés de se conformer à la réglementation européenne, y compris l'effet pervers du *de-risking* et la *proposition de résolution visant à soutenir les expatriés belges et les entreprises belges établis en Afrique victimes de de-risking*<sup>2</sup>, dont M. De Maegd est co-auteur.

Plus généralement, les parlementaires ont indiqué vouloir renforcer les liens parlementaires entre les deux pays, promouvoir une meilleure compréhension des défis et des opportunités de la coopération future, et encourager un dialogue ouvert et constructif sur les questions d'intérêt mutuel.

## **Groupe de travail sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine**

*Mme Stephanie D'Hose (Open VLD)*, présidente du Sénat, est, depuis le mois d'août 2023, membre du Groupe de travail de l'UIP sur la résolution pacifique de la guerre en Ukraine.

Depuis sa création en mars 2022, le Groupe de travail s'est attaché à promouvoir le dialogue politique et à soutenir les efforts de consolidation de la paix, notamment en travaillant avec les délégations parlementaires de l'Ukraine et de la Fédération de Russie pour trouver des moyens d'atténuer les conséquences humanitaires de la guerre. Déplorant la poursuite de la guerre et ses innombrables victimes de part et d'autre, le Groupe de travail a continué à plaider en faveur d'un retour des parties à la table des négociations. Parallèlement à cela, les membres du Groupe de travail se sont efforcés de promouvoir la diplomatie parlementaire tout en se concentrant sur les petits pas qui permettront d'aboutir à un dialogue, à une meilleure compréhension et si possible à des avancées sur le plan humanitaire.

Lors de la 146<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Manama, les deux parties sont convenues de porter leur attention sur quatre questions constituant un socle commun dans les différents plans de paix proposés: 1) la sûreté nucléaire, 2) la sécurité alimentaire, 3) l'échange de prisonniers de guerre, leurs conditions de détention ainsi que l'accès humanitaire à ces personnes, et 4) la protection des sites dangereux d'un point de vue écologique.

---

<sup>1</sup><https://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/none&leftmenu=no&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/flwb/flwbn.cfm?lang=N&legislat=55&dossierID=3943>

<sup>2</sup><https://www.dekamer.be/kvvcr/showpage.cfm?section=/flwb&language=fr&cfm=/site/wwwcfm/flwb/flwbn.cfm?lang=F&legislat=55&dossierID=3463>



Lors de sa onzième réunion, qui s'est tenue dans le cadre de la 147<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP à Luanda en octobre 2023, le Groupe de travail a décidé, à l'initiative de Mme D'Hose, d'ajouter une cinquième question, à savoir celle des enfants déplacés par la guerre. Le Groupe de travail a recueilli des informations sur cette question auprès des délégations de l'Ukraine et de la Fédération de Russie. Il a reçu plusieurs communications fournissant des comptes rendus contradictoires de la situation des enfants déplacés. Il a ainsi noté que si les responsables ukrainiens et russes reconnaissent que des milliers d'enfants ont été déplacés de l'Ukraine vers la Fédération de Russie ou les territoires contrôlés par cette dernière depuis le début de la guerre, ce phénomène est expliqué de différentes manières (enlèvements vs évacuations humanitaires).

Le 14 mars 2024, le Groupe de travail a tenu, en collaboration avec le Comité chargé de promouvoir le respect du droit international humanitaire de l'UIP, une séance d'information en ligne axée sur la situation des enfants. Des experts du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Comité des droits de l'enfant de l'ONU (CDE) et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi que la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur les droits humains des personnes déplacées dans leur propre pays, ont contribué à cette séance. Les membres du Groupe de travail ont été informés qu'un soutien politique accru était nécessaire pour renforcer les mécanismes internationaux destinés à réunir les enfants et leurs parents.

Le Groupe de travail a tenu sa douzième réunion le 25 mars 2024 dans le cadre de la 148<sup>e</sup> Assemblée de l'UIP. Il a mené à cette occasion des auditions de suivi avec les délégations de l'Ukraine et de la Fédération de Russie. Les parties sont convenues d'approfondir la coopération avec l'UIP sur la question des enfants déplacés par les conflits, de partager davantage d'informations et d'œuvrer à l'élaboration de procédures plus concrètes et structurées pour soutenir les réunifications familiales. Dans ce contexte, le Groupe de travail s'efforcera d'examiner la situation des enfants déplacés identifiés et ce, en agissant au cas par cas et avec discrétion. Deux ans après sa première visite en Ukraine et en Fédération de Russie, le Groupe de travail a également évoqué la possibilité d'effectuer une deuxième mission à Kiev et à Moscou, ce qui a été accueilli favorablement par les deux parties.

## Bilan de l'Assemblée présenté par le président du Groupe des Douze Plus

M. *Andries Gryffroy* (*Sénat, N-VA*), président du Groupe des Douze Plus, a confié à Mme Véronique Riotton (France, Assemblée nationale) le soin de prononcer en son nom le discours suivant<sup>3</sup>.

“Madame la présidente,  
Monsieur le secrétaire général,  
Chers collègues,

Le Groupe des Douze Plus s'est réuni le 22 mars pour une longue réunion dans l'après-midi et chaque matin du 24 au 26 mars.

Les membres du Groupe des Douze Plus ont été très actifs dans différentes commissions, notamment au sein de la Commission permanente du Développement durable qui a examiné et approuvé le projet de résolution d'une collègue du Groupe des Douze Plus, Mme Lesia Vasylenko (Ukraine) sur les « *partenariats pour l'action climatique: promouvoir l'accès à une énergie verte abordable et encourager l'innovation, la responsabilité et l'équité* ». Ce sujet ne disparaîtra pas des agendas au cours des prochaines décennies et nous tenons à féliciter Mme Vasylenko et sa collègue Mme Meera Sultan des Émirats arabes unis.

Le président du Groupe des Douze Plus se réjouit également que la Commission permanente de la paix et de la sécurité internationale ait adopté la résolution du député belge, M. Lacroix, sur « l'impact social et humanitaire des systèmes d'armes autonomes et de l'intelligence artificielle ». Il s'agit d'un sujet important mais complexe pour plusieurs raisons. Les discussions en commission ont été difficiles. Le texte a été approuvé à une large majorité mais il n'y avait pas d'unanimité, pas même au sein de notre Groupe des Douze Plus où certains pays souhaitaient limiter le champ de la résolution aux armes « létales ». Les membres ont toutefois continué à se parler et la démocratie a joué son rôle. Félicitations à notre collègue belge pour son travail!

L'intelligence artificielle restera elle aussi à l'agenda puisque la Commission permanente de la démocratie et des droits de l'homme a tenu des auditions sur le projet de résolution intitulé « L'impact de l'intelligence artificielle sur la démocratie, les droits de l'homme et l'état de droit » de Mme Rempel Garner du Canada - membre elle aussi du Groupe des Douze Plus - et de sa collègue de Tanzanie, projet qui sera examiné lors de la 149<sup>e</sup> Assemblée.

Il tient aussi à exprimer sa satisfaction au sujet de la deuxième motion de la Commission permanente des Affaires des Nations unies, présidée par notre collègue David Mc Guinty du Canada. Le thème de cette motion, à savoir la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies, pourrait difficilement être plus important à l'heure où le monde s'embrase en de nombreux endroits.

Dans ce contexte, nous déplorons le fait que cette Assemblée ne soit toujours pas parvenue à dégager un consensus sur le conflit qui fait rage au Proche-Orient. Lors de la réunion à Luanda, le président du Groupe des Douze Plus avait exprimé l'espoir que le sujet suscite moins de divisions lors de la prochaine réunion et avait indiqué qu'il était du devoir des parlementaires de continuer à mettre tout en œuvre pour inverser la situation actuelle. En dépit des efforts de la présidente de l'UIP et de nombreuses autres délégations, que nous tenons à remercier, nous n'avons pas réussi à atteindre un compromis. Nous voulons néanmoins rester constructifs et nous saluons les efforts et la

---

<sup>3</sup> M. Gryffroy devait partir plus tôt que prévu.

volonté des délégations en vue de parvenir à un accord. La résolution adoptée lundi par le Conseil de sécurité montre que c'est possible, mais suscite aussi de profonds regrets.

L'attention massive accordée à ce conflit ne saurait toutefois nous faire oublier l'Ukraine, où la guerre se poursuit sans relâche. Nous exhortons les parlementaires russes à jouer pleinement leur rôle au lieu d'être les porte-paroles de leur régime et d'être complices des nombreux crimes de guerre et crimes contre l'humanité.

Nous remercions tous les collègues pour les échanges inspirants que nous avons eus. (...) Bon retour à tous ! Nous attendons déjà avec impatience la prochaine Assemblée. »